#### **Enquête publique - Place de la Fontaine**

**De:** Jean Jacques BOUDAL <jean-jacques.boudal@orange.fr>

**Envoyé:** jeudi 13 avril 2023 11:01

**À:** Enquête publique - Place de la Fontaine **Objet:** construction place de la fontaine

Bonjour,

Je suis complètement opposé à ce projet. Il y a surement dans le centre d'Aurec des locaux vacants qui pourraient être regroupés et aménagés pour correspondre aux surfaces souhaitées par de nouveaux commerces. Cette placer est importante pour " l'aération du quartier". Pourquoi ne pas joindre ce projet à celui de halle couverte place des Hètres?

Enfin, je déplore que la commune devienne le premier cabinet immobilier d'Aurec. Est-ce bien son rôle?

J-Jacques Boudal

	exodement	e compet	
,		sant mon Vero	Da Costa Marky
		Me Boudanel 142 Rue des	Marquerento
		13-40 Aurec	Sigorne
	•		
			-
. ,			

### **Enquête publique - Place de la Fontaine**

**De:** Frery Berangere <br/> <br/> Frery@yahoo.fr>

**Envoyé:** jeudi 13 avril 2023 15:36

À: Enquête publique - Place de la Fontaine

**Objet:** place de la Fontaine

#### Bonjour,

suite à l'enquête publique relative au déclassement du domaine public place de la Fontaine, je suis très favorable à cette initiative et aux nouveaux projets prévus !

Cela va permettre de redynamiser le centre-ville d'Aurec.

Je vous laisse mes coordonnées si besoin: Mme ROMIER Bérangère 6 route de Nurols 43 110 AUREC SUR LOIRE

tel: 06-64-44-34-47

### **Enquête publique - Place de la Fontaine**

**De:** celine defour <defour.celine25@gmail.com>

**Envoyé:** jeudi 13 avril 2023 16:42

À: Enquête publique - Place de la Fontaine

**Objet:** Enquête publique

Je souhaitais faire part d'un avis défavorable concernant le déclassement du domaine public Rue de la Fontaine. L'espace en question offre une dynamique de vie à la commune notamment lors des puces du dimanche. Par ailleurs, d'autres locaux inhabités ou inutilisés pourraient sans doute offrir des opportunités. Cordialement.

Aurec sur Loire
Le 11 avril 2023,

Enquête publique portant sur le déclassement du domaine public Place de la Fontaine

Monsieur le commissaire enquêteur,

En tant qu'association œuvrant pour la défense de l'environnement à Aurec sur Loire, nous nous interrogeons sur la nécessité de déclassement de la Place de la Fontaine afin d'y construire des locaux commerciaux et éventuellement des habitations.

Force est de constater que de nombreux locaux sont vacants à proximité de cette place. Il semble que plusieurs boutiques envisagent une cessation d'activité dans les mois à venir. Ce projet n'a pas lieu d'être puisque la commune envisage de créer une halle couverte pour recevoir et pourquoi pas installer des commerçants. Et la décision de création d'une zone commerciale en entrée de ville ne favorisera surement pas la survie de nos commerces de proximité.

Nous constatons que les choix récents d'installations de commerces se font systématiquement le long de l'axe routier principal. Ainsi l'accès en voiture au plus près des magasins est largement facilité, ce qui va à l'encontre des recommandations actuelles en matière de déplacements et qui favorise la désertification du centre historique et la perte de l'âme de village. Ce déclassement et cette construction contribuent à notre sens, a une perte précieuse d'espace public au profit de privés et participent à la destruction du corridor commercial entre l'hypercentre et le château.

Aussi nous nous inquiétons de la minéralisation d'un espace comptant aujourd'hui plusieurs arbres. L'importance de la préservation de nos arbres ne devraient plus être à prouver. Cette végétation constitue, en effet des ilots de fraicheur indispensables à préserver. A l'heure ou plusieurs communes font le choix de stopper toute construction face à l'urgence climatique, nous avons le sentiment que localement nous ne prenons pas les mesures adaptées à notre époque.

Au regard de tous ces éléments, nous nous exprimons en défaveur de la procédure de déclassement de la place de la fontaine.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte nos arguments et vous prions de croire, monsieur le commissaire enquêteur, en l'expression de nos sincères salutations.

Le bureau d'Aurec Environnement

Monsieur Yves Chavent Mairie d'Aurec sur Loire

A l'attention du commissaire enquêteur

Monsieur,

Nous vous sollicitons à nouveau, en lien avec le projet de la municipalité concernant le déclassement du domaine public de la place de la Fontaine. Nous voudrions porter à votre connaissances de nouvelles remarques et questionnements.

Tout d'abord, dans un article en ligne du journal Le Progrès datant du 03/04/2023 (copie ci-jointe), visant à informer les aurécois de l'ouverture d'une enquête publique , il est stipulé que la surface commerciale de 250m² pourrait **abriter au minimum 2 commerces**:

«il est à noter que le projet de l'immeuble n'est pas encore arrêté et que les places de stationnement existantes ne sont pas concernées. Le bâtiment pourra comprendre au maximum un étage et **contiendra au moins deux surfaces commerciales**. Plusieurs commerçants aurécois se sont déjà montrés intéressés par les surfaces importantes du projet, les locaux commerciaux disponibles sur la commune s'avérant trop exigus pour les usages modernes. » (extrait article en ligne du progrès du 03/04/2023).

Aussi il semblerait que la municipalité souhaite rendre possible, dans ce local, l'implantation d'au moins 1 plus grande surface commerciale.

Cela signifierait alors que les autres potentiels commerces intégrant le projet, seraient de plus petite taille. Or, nous revenons encore une fois sur le fait qu'il existe des locaux vacants en proximité directe (avenue de Firminy et centre bourg) qui pourraient sans doute faire l'objet d'études pour accueillir ces dits commerces. Nous ne comprenons donc pas la nécessité de construire un bâti si grand (250m²) sur une parcelle de 475 m² (suivant surface plan géomètre fourni au dossier de présentation par la mairie).

Cette surface de 250m² correspond-elle a un réel besoin? Construire plus petit limiterait les désagréments pour l'ensemble du voisinage, et permettrait de dégager plus d'espace de circulation piétonne tout en conservant plus d'arbres et végétaux déjà présents sur le site, favorisant ainsi une meilleure végétalisation de cet espace.

Enfin, nous rajoutons qu'une demande de subvention a été faite (cf conseil municipal du 07/11/22) afin de réaliser une **halle commerçante place des hêtres.**Nous nous questionnons plus précisément sur la possibilité d'intégrer ces surfaces commerciales à proximité directe ou dans cette halle.

Une étude a-t-elle été faite à ce sujet et quelles en ont été les conclusions? Toutefois si un problème de concurrence ne permettait pas l'implantation de commerces sédentaires au sein ou à proximité directe de cette halle, comment expliquer que la municipalité ait pu vendre des terrains à une grande enseigne alimentaire pour qu'elle s'implante en face d'une autre grande enseigne alimentaire déjà existante? Et comment expliquer que tous les vendredis après-midi durant le marché place de l'Europe, un boulanger soit présent en face d'une boulangerie sédentaire?

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de nos remarques et questionnements et vous prions de croire, monsieur le commissaire enquêteur, en l'expression de notre respectueuse considération.

Famille Freyssinet Pasciuto

Réforme des retraites

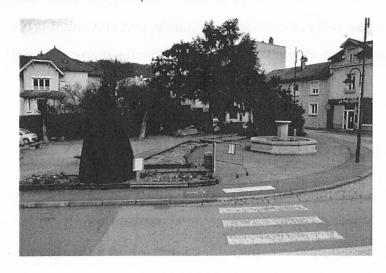
Retrouvez-nous sur LinkedIn

Aurec-sur-Loire

# Une enquête publique pour le déclassement de la place de la Fontaine

Ouverte le 29 mars dans le cadre du dispositif Petites Villes de demain, elle se poursuit jusqu'au 13 avril.

David PETIOT - Hier à 17:00 - Temps de lecture : 2 min



La place de la Fontaine fait l'objet d'un projet d'aménagement d'un bâtiment à usage commercial et d'habitation. Photo Progrès/David PETIOT

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, dispositif gouvernemental visant à améliorer la qualité de vie dans les petites localités et <u>auquel la commune est éligible depuis 2021</u>, la municipalité a établi un projet visant à bonifier le fonctionnement

## L'emplacement est pour le moment classé en voie communale

Un des pans de ce projet consiste en la réalisation d'un immeuble à usage de commerces et d'habitations sur une emprise de 250 m<sup>2</sup> sur une partie de la place de la Fontaine. Néanmoins, cet emplacement est pour le moment classé en voie communale.

Afin de pouvoir lancer le projet, la mairie se doit de lancer une procédure de déclassement de la place afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune avec la création d'un numéro de parcelle et un bornage réalisé par un géomètre expert, procédure qui requiert la mise en place d'une enquête publique.

Les Aurécois ont donc jusqu'au jeudi 13 avril pour présenter leurs remarques, soit par courrier à la mairie, soit en venant rencontrer le commissaire enquêteur qui tiendra une permanence, jeudi 13 avril, de 14 à 17 heures.

# Des commerçants déjà intéressés

Il est à noter que le projet de l'immeuble n'est pas encore arrêté et que les places de stationnement existantes ne sont pas concernées. Le bâtiment pourra comprendre au maximum un étage et contiendra au moins deux surfaces commerciales. Plusieurs commerçants aurécois se sont déjà montrés intéressés par les surfaces importantes du projet, les locaux commerciaux disponibles sur la commune s'avérant trop exigus pour les usages modernes.

Enquête publique relative au déclassement pour partie de la place de la Fontaine, jusqu'au 13 avril. Permanence du commissaire enquêteur, jeudi 13 avril, de 14 à 17 heures. Les Aurécois peuvent déposer leurs remarques à cette occasion, en mairie, par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie, ou par mail à l'adresse : enquetepublique@mairie-aurec.fr

Si habitahoni
le PLU shipule
le PLU shipule
faut de mont!
blace de

Monsieur Yves Chavent Mairie d'Aurec sur Loire

A l'attention du commissaire enquêteur

Monsieur,

Je vous sollicite, en solidarité avec mes voisins, car nous avons pris connaissance du souhait de la municipalité de faire déclasser du domaine public au domaine privé, la place de la Fontaine d'Aurec sur Loire..

Habitants d'Aurec, pour certains en proximité directe de cette place, nous vous faisons part des questionnements et réticences qui sont les nôtres.

La place de la Fontaine est aujourd'hui un lieu public qui accueille le dimanche matin une brocante et les mercredis et vendredis matin un primeur.

Cette place a également servi d'extension du « grand marché » du vendredi durant la période du covid. C'est en plus un lieu de desserte (départ) d'un bus et un lieu de rencontre face au coeur de ville.

Aussi, nous ne comprenons pas la proposition qui est faite de déclasser du domaine public une place qui est actuellement utilisée par les Aurécois.

Nous souhaiterions également comprendre au profit de qui se ferait ce déclassement :

- Les demandes pour y construire un ou des locaux commerciaux sont-elles nombreuses et fréquentes?
- Y a-t-il de nombreux porteurs de projets?
- Dans le cas où il s'agirait simplement d'un transfert de commerce (d'un lieu à un autre), quel serait **le bénéfice pour les Aurécois** d'un tel investissement financier ?

D'autre part, le dossier révèle que la demande de déclassement est associée à la création d'un bâtiment d'une surface d'environ 250m² au sol pouvant abriter 2 surfaces commerciales.

Nous nous questionnons sur la nécessité de construire de nouveaux commerces alors même que plusieurs locaux dans Aurec (bourg ou près de la place) sont aujourd'hui vacants voir en vente.

Nous nous questionnons d'autant plus que nous avons observé la difficulté de certains commerces à pérenniser leurs activités.

Quel serait alors le bénéfice, pour les Aurécois, d'investir dans de nouveaux bâtis commerciaux qui pourraient s'avérer vides au bout de quelques années?

La **question financière** doit également être soulevée. Qui est à l'origine du financement (public et privé) et quelles en seraient les conditions?

Nous souhaiterions ainsi qu'une **étude** soit menée sur la possibilité de réhabiliter un certain nombre de locaux vacants du cœur de ville et le long de l'avenue de Firminy afin de les rendre plus adaptés aux usages des commerçants. Si, toutefois, cette étude avait déjà été réalisée, nous aimerions qu'elle soit portée à notre connaissance dans son intégralité.

Dans le même ordre d'idée, en lien avec le dispositif « Petites villes de demain » dans lequel s'est inscrit la ville, des études ont été conduites au sujet de la création d'une halle marchande. Cette étude, réalisée par le cabinet Citadia, a pris en compte des critères dont finalement 5 ont été portés à notre connaissance (surface disponible, visibilité du secteur, proximité avec le cœur commerçant, impact sur l'offre de stationnement, impact sur la qualité urbaine, architecturale et paysagère).

Nous demandons à ce qu'une **étude** de ce type soit menée sur ce projet de construction d'une surface commerciale de 250 m² au sol + possibilité de 2 logements en R+1, pour **justifier de la nécessité d'intervenir sur cette place de la Fontaine**.

De plus, si **des logements sont élevés en R+1,** le PLU stipule qu'une ou deux **places de stationnement** doivent leur être attribuées.

Si tel était le cas, combien de places de stationnement resterait-il pour les Aurécois sur le parking jouxtant la parcelle en projet de déclassement?

Cela sans compter que des places seront peut être nécessaires pour les commerçants (livraisons, déchargements...).

Quel sera donc l'impact final de cette démarche sur l'offre de stationnement? Quelles conséquences pour les commerces du bourg si les potentiels clients ont moins de facilités pour se garer ?

En outre, nous nous questionnons sur l'**impact** architectural et **paysager** d'une construction de 250 m² **sur une petite place** d'entrée de ville, qui risque alors de passer « d'aérée et végétalisée » à « fermée et minéralisée ».

Aussi, la construction d'un nouveau bâti ne va-t-elle pas à l'encontre des logiques environnementales actuelles qui passent par la végétalisation des espaces publiques ? Comment maintenir un espace végétalisé, aéré, sur une parcelle de 475 m² accueillant un bâtiment de 250 m² (et du stationnement pour les logements en R+1 et les commerces concernés) ?

La question est d'autant plus légitime qu'il s'agit, faut-il le rappeler, de la place face à la mairie, situation censée être une entrée de ville identifiable et révélant les « couleurs » de la ville. Si la place venait alors à être « fermée », cela ne nuira-t-il pas au repérage facile et rapide de la mairie, depuis l'avenue de Firminy en provenance de Semène? Pour rappel, il existait autrefois, des commerces et bâtiments en ce lieu. Une **municipalité précédente a alors fait le choix de les supprimer** et de créer en ce lieu une place aérée : le symbole en a été la fontaine à laquelle sont attachés certains Aurécois qui préféreraient la voir revivre comme symbole d'une ville d'eau .

Pour terminer, nous précisons qu'une **construction en R+1** (peut-être avec balcons?) aura un réel **impact sur la vue** des maisons individuelles des alentours : la vue qui pouvait être celle de la colline, du château ou simplement dégagée pourra, selon la nature du projet, devenir celle d'un mur avec un potentiel vis-à-vis. Qu'en sera-t-il aussi de la luminosité et de l'ensoleillement pour ces mêmes habitations ? Une dépréciation financière de ces biens immobiliers pourrait alors s'en suivre au détriment de ces riverains.

Au regard de ces éléments et incertitudes liées à ce projet, nous vous sollicitons afin de procéder à une nouvelle enquête publique.

Dès lors que des réponses à nos questions et requêtes auront été portés à notre connaissances, nous serons en mesure d'étudier convenablement la proposition de déclassement du domaine public, de la place de la fontaine.

En cas **de refus** de proposer une nouvelle enquête publique en portant plus d'éléments à notre connaissance, nous nous **exprimons** en **défaveur de la procédure de déclassement** de la place de la fontaine du domaine public au profit du domaine privé.

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de nos requêtes et doléances, et vous prions de croire, monsieur le commissaire enquêteur, en l'expression de notre respectueuse considération.

Famille Freyssinet Pasciuto

DABBABI	B00212	
D91313 A18i		
2 ROUTE Deta fAI 43 110 AURECS	yE UR Poire	the
230 Route de la Fouge 13110 Aure 263, materie la Fouge	Mme VERICEC	
263, material to Faye	CABOT	abot
493 Route de la Faye	GARNIER GRANGER	changer
43110 Avrez	GARVIER	Pflee
534 Voube de les	Marion Asphalle	00-
560 Rre dela Faye	DENIS /02	
130, Rue des	DARLET. C.	att ,
406 Rue des TUILEVISS	TRANCHARD MeTMI	
491 Rue des	COLOMBET	JOB
642 Rt de Col	TRIOULAINE	Sys.
86 Rue st cener so	Ferriol/Passos	
nere de la Plaine	Postos Maria	asso
17 Rie de la Livre / Aire	SARROX Stephanie	Dame!
34 Inemia des moischiers Aurec	Jouve Pablem	fle
Bu chemin des Noiseties Aure a	Jouve chrystalle	gatte
10.00 B I Truck o		

Michemin du Bro	Consider.	Gl
38 mede laviore	Vardadeiro Hilene	(mith)
522 rue de la livicia	1 Cri d CC   CC .	4 Toller
13110 AVEC	HOULING Antione of	
500 rue de la rivière 43110 Aurec	BARRIOL Parget	ar
494 Rue de la Rinere 43110 Ausec	AMATO Olivo	
167 me de la riviera 43.40 Aurec/10, re	RICHARD Downigun	
164 par de la mière 93110 Dune /loire	FAURE Michile	9
2 rue de la Viviere LBINO furecsarlo	BELN92 Alexandre	Bresna
180 rue de la plaise 18110 Acroc ou core	PEURE Name	6
26 Me du 8 Mai	Barlia Mausse	Dn
43440 AUREC/LOIRE	DALMASSO PAULIAT	almenno
Wallen Bortoline	26 mui du 8 mai - Avrec	Viallen
Da Pin Daniel	10 Rue de 8 Mai	a Don
Dufin danie	10 Rue du 84 ori	Dalin
Aust Daniel	171 rue du 8 mai	- Con
COMTE Celine	421 prech I man	Com S
Combier Chaglion	6 impusse les Crozes	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A
Role C.	So No do Branci	M

Larvening Home	100 Alene de	
NOHARET Thehand	13 rue de boire	blut
Boutle Reuline	h rue des	Podte
Payard Lauren	15 RUE de la	tomand
Bounceois Jaipus	7 plue de Cuina	135
NATHON (ear Ownly)	28 pour de l'horpre «	
SABATIER Séverine	6 rue de l'hospice	S. Salatien
PALEYNE Gronig	Λ	All
Haremdangok Audrex	14 m du	Children
CADIER Fréchero	5 bin Av. de la	
DEVUN Jaurence	18 em de la Parize	
LAFONT M. Elamaine	10 Rue de la Lare	Lofar
TENERU Sobotan	25 Ru in MIERES	
Virant COFFREDA	17 Rie dis AlliGRE	s the
Poully Myrian	22 Avenue de Firminy	<i>A</i> .
Veret Clara	22 avenue de Framiny	Thos
WYRWA Fahiele	12 avenue de Arming	Chful.

. .

Manuel GOMES	116 nos impane de Broni	Somo
Cornne Sou BRIER	49 Impasse la Brouil	·
h. Spril	10.6 Rundu Browlli	to
Schopira. M	10.6 Rungh Browlli 39 impasse des métiers	chiping?
MONCHAUVETD.	5, rue du Bouilli	Jel
MEVIAL	23 rue du Brouilli	
CHAPUIS	230 me de Broudh	
PENNING. O	Rue du Braville	0.5
MicHon Richard	96 Rue des	Stiden
SOUBEARE Nicolas	102 Rue des	Alexander of the second
CHARROIN Sylv	63 me des	
CHARROIN Pascal	163 me des	
GAUBERT	59, Rue des Orms 43110 Aeur	Afterles-
PERRAUD	130 au develdu 43110 Aurec	a Alba
HAMDAOUI	130 av de verdun 43110 Avvoc -	Atte
Lowe	130 avenue	Lower
Zeeli	230 Avence De verdun	Seli
Ville	130 Agrenne de Verdem	Volle
Caldina	180 Avenuede. Verdun	Caldeinen

-	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
Mavvice CHAMPAVERE	Ahr Chemin de la PRADE	Treeston
Royon Main	25 hur du soled	
Lacqueline	levant (le Beusen)	Roll
ROUBIN .	Hime 1/low	
Christian Roubin	473 rue des Rogation Aure sur loise	asi Aurilian
Joelle PONTIER	Mili chemin de la Prade	
WARANB DURG Annie	6 rue de la	Aug.
FAVERSON/	4 PHENIN de la NOURE ANREL SUR VOIRE	Jarm ,
TEANLY VES	340 CHEDINDELA	The see
FREDERI QUE	MOURE ADRIC / LOIRE	(reilf)
FAVERTON Bésedide	6 Rue de la grande Sanche 93110 Aurer Daire	
DESOLUTE		
	6 Rue de la george Base 6 431100 Auros /Lais	
Fobrei CIOFIETZ Pend	364 Chemin de la Maure Aurec/Loire	
SÉLOROW-JL F.	128 chemin de	Seteries
ARONDEAU Luc Marie	178 chemin de la PRADE	4

~

\* \* 4

Va Pene JURINE	13 avenus de Fir	
Maxime JUPINE	13ar de fr	
Noémie SABATIER	556 route de Corticul	
Davion Chorel	3 m de Ollapien	
PRUSHER GUERGE	12 SRue du 19 nars 1968	45
FAURE Carolino	Some de la	Folice
COTIBES DAMIEN	56 rue de la bodovire	Combos
FOURWEL Genever	Chomin des nameeus	
FILLOUZEAU Christian er Martine	184 Chemin de Rameaux	
TERRIN.	152 chen ch Ecun	Juli
PERRIM	154 Chan des Romes	
Dunet	3 inpasse 43110 des nésages Avec	DI
SABATIER Christophe	117 Rue des Roures 43110 Aurec/Locie	Jabatier
FRORAND Philipps	43110 Aure / Loine	J. S.
PAGE Aurélien	248 Denin der Rameanc - Auree Mois	
	`	
	-	
	L	

RAJOT Bénédick 34 me des deminsts
Auec / Loine
Bénédick braigt 430 gmail.com
Robert Roland 445 Route de
le Forge

17ARIE David 20 me des Chapita
AUREC

Famille Freyssinet Pasciuto 43 avenue de Firminy 43110 Aurec sur Loire

> Monsieur le commissaire enquêteur Yves Chavent Mairie d'Aurec sur Loire

Monsieur,

Nous vous sollicitons à nouveau, concernant le projet de la municipalité relatif au déclassement du domaine public de la « place de la Fontaine ». Nous avons relevé des incohérences géographiques concernant cet espace public.

Tout d'abord, nous avons constaté que le nom de cet espace était indiqué de manière manuscrite et "arbitraire" sur la pièce "plan cadastral et vue aérienne" fournie par la mairie dans le dossier de présentation (copie ci-jointe).

Or il s'avère, qu'après vérification du cadastre (extrait ci-joint en date du 03/04), la place de la Fontaine n'apparaît pas et n'a pas d'intitulé: elle ne semble donc pas exister en tant que telle.

Ensuite, nous avons également relevé que, dans la pièce "plan provisoire géomètre", toujours fournie par la mairie dans le dossier de présentation, l'avenue de Verdun apparaît jouxtant l'espace à déclasser(copie ci-jointe). Or, cette rue se situe près de la caserne des pompiers, et n'a aucun lien avec l'espace public concerné par l'enquête.

Ceci, vous le comprendrez bien, porte à confusion et entrave la bonne compréhension géographique du projet.

Nous vous remercions de prendre en compte nos remarques et observations et de prendre les dispositions que vous jugerez adéquates.

Famille Freyssinet Pasciuto

Courrier en copie à:

Sous préfecture d'Yssingeaux 22 rue Alsace Lorraine BP 35 43201 Yssingeaux Cedex Département : HAUTE LOIRE

Commune : AUREC SUR LOIRE

101120 0011 2011

Section : AK Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 03/04/2023 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45 ©2022 Direction Générale des Finances

Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

-----

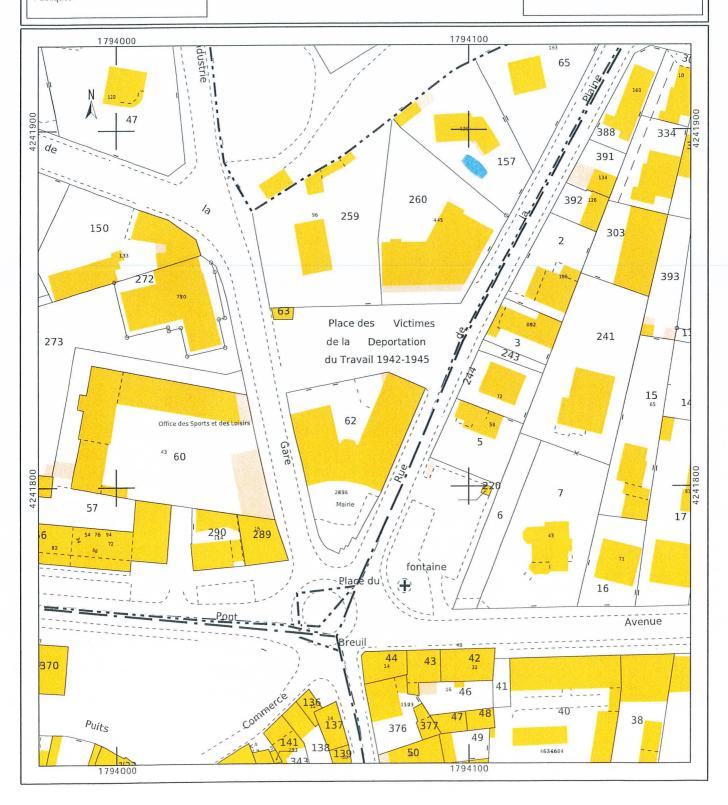
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : SDIF

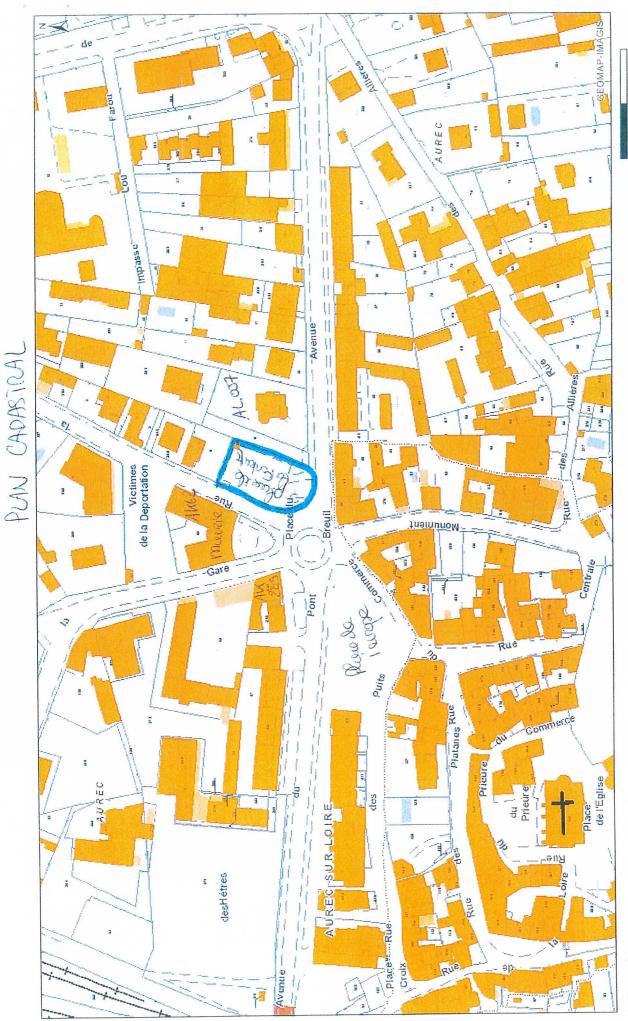
1 Rue Alphonse Terrasson BP 10342 43012

43012 Le Puy en Velay Cedex tél. 04 71 09 83 38 -fax sdif43@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Légende

Bâtiments

Bâtiments légers Parcelles

ts legers Parcelles

Capyright DGL tous droits reserves

Bâtiments durs

